

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 septembre 2009

CP 09/09-02

L'an deux mil neuf, le 28 septembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Astruc, Astoul et Bénech.

Absents, excusés : MM. Cambon, Massip, Moignard et Roset.

**CONSTRUCTION DE LOCAUX À LA BASE DE PLEIN AIR
ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE
DÉVOLUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Lors de sa séance en date du 26 juin 2009, l'Assemblée Départementale a approuvé la poursuite des opérations du programme de requalification et de développement de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne. Cette phase de travaux porte sur le projet de construction de nouveaux bâtiments, abritant l'accueil des groupes, la restauration collective et l'administration, dont la réalisation devrait débuter au printemps 2010.

Il convient donc de procéder à la désignation du maître d'œuvre, qui devra élaborer un avant-projet sommaire (APS), suivant les caractéristiques architecturales et le programme de construction préalablement respectés pour la construction des locaux d'hébergement, ainsi que des locaux pédagogiques.

Un appel à concurrence a donc été lancé le 11 juin 2009, selon la procédure adaptée conformément à l'article 28 du Code des marchés publics, en vue de conclure un marché de maîtrise d'œuvre. A l'issue de l'ouverture des offres, la Commission d'appel d'offres, réunie le 7 septembre 2009, pour avis :

a examiné les projets recevables,

– a proposé de retenir l'offre du cabinet d'architecture Laborderie-Taulier.

J'ai chargé le Pôle Education, Université, Culture, Sports et Transports, après ouverture des enveloppes relatives aux propositions d'honoraires, de mener la négociation conformément aux règles de la procédure du Code des marchés publics, avec le cabinet d'architecture considéré.

A l'issue de l'ensemble de cette procédure, le taux de rémunération de base a été arrêté à 9,25 %, auquel il convient d'ajouter 0,85 % pour les missions complémentaires (OPC : coordination, et SSI : sécurité) demandées dans le cadre du règlement de consultation et 0,40 % pour l'option « mètres », soit un total de 10,5 % (189 000 € HT) sur la base d'une enveloppe prévisionnelle de travaux de 1,8 M€ HT.

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de l'Assemblée départementale réunie le 26 juin 2009 approuvant la poursuite des opérations du programme de requalification et de développement de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne portant sur le projet de construction de nouveaux bâtiments, abritant l'accueil des groupes, la restauration collective et l'administration, dont la réalisation devrait débuter au printemps 2010,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres réunie le 7 septembre 2009,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecture Laborderie-Taulier, qui présente l'offre la plus avantageuse, pour un montant de 189 000 € HT, soit 226 044 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Président à signer et exécuter ledit marché, étant précisé que les crédits correspondants seront prélevés sur le budget de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,